

Année 2024-2025
CY Cergy Paris Université
Institut Sciences et Techniques
Modalités de Contrôle des Connaissances
Domaine Sciences Technologies Santé
Mentions de Licences Professionnelles

Mention : Chimie Formulation

(FI) **Linda Chikh** Parcours Formulation Industrielle

Mention : Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement

(SSE) **Sophie Cantin** Parcours Santé, Sécurité, Environnement

Mention : Métiers du Numérique : Conception, Rédaction et Réalisation Web

(CCCM) **Luc Marcenac** Parcours Chargé de Communication Culturelle et Multimédia

(IWM) **Nicolas Priniotakis** Parcours Game design et communication digitale

(IPMV3D) **Nicolas Priniotakis** Parcours Infographie : patrimoine, visualisation et modélisation 3D

Mention : Métiers des Réseaux Informatiques et Télécommunications

(RC) **Tianxiao Liu** Parcours Réseaux et cybersécurité

Mention : Métiers de l'Informatique : Applications Web

(DWM-OC) **François Michaud** Parcours DévOps : Développements & Opérations option Objets connectés

(DWM-PM) **François Michaud** Parcours DévOps : Développements & Opérations option Applications mobiles

(WAM) **Jean-Luc Bourdon** Parcours Web et applications mobiles

Mention : Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel

(PMVPB L1) **Beatriz Menéndez** Parcours Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti (L1) FI

(PMVPB L2) **Beatriz Menéndez** Parcours Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti (L2) FA

(PMVPB L3) **Beatriz Menéndez** Parcours Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti (LP) FA

Mention : Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics : Bâtiments et Construction

(BECMN-Bât) **Youcef Fritih** Parcours Bureau d'Études et Conception de Maquettes Numériques pour le Bâtiment

(BECMN-TP) **Youcef Fritih** Parcours Bureau d'Études et Conception de Maquettes Numériques pour les Travaux Publics

(EEB Conv. CY-UAM) **Prosper Pliya & Mababa DIAGNE** Parcours Efficacité Énergétique du Bâtiment

Cadre réglementaire : Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481&dateTexte=>

<http://www.amue.fr/formation-vie-de-letudiant/metier/articles/article/arrete-relatif-a-la-licence-professionnelle/>

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances					
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations		1ère session			2ème session
						ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	
UE0 Remise à niveau						7					1
EC1 Polymères	G. Nguyen	12	9			2		ET	E	1	
EC2 Genie des procédés	L. Peillon	12	9			2		ET	E	1	
EC3 Maths	A. El Haitami	12	9			2		ET	E	1	
EC4 Bureautique	PH. Aubert		9			1		ET	E	1	
UE1 Connaissance de l'entreprise						3				1	
EC1 Cahier des charges, législations		27				3		ET	E	1	
UE2 Communication						7				1	
EC1 Anglais		20	19			3		ET	E	3	
EC2 Recherche d'informations	F. Goubard		9			2		ET	E/O	1	
EC3 Restitution expérience en entreprise	G. Dosseh		10,5			1		ET	O	1	
EC4 Expression écrite et orale			4,5			1		ET	E	1	
UE3 Choix des produits utilisés en entreprise						7				3	
EC1 Choix de la matrice/additifs	L. Chikh - F. Magnin	40,5				4		ET	E	3	
EC2 Travaux Pratiques			28			3		ET	E	1	
UE4 Genie de la formulation						3				2	
EC1 Transfert thermique/ mélange	L. Peillon	18				2		ET	E	3	
EC2 Travaux Pratiques			16			1		ET	E	1	
UE5 Comptabilisation des matériaux utilisé						7				2	
EC1 Physico-Chimie/Rhéologie	E. Lecolier	20	10			4		ET	E	3	
EC2 Tavaux Pratiques			35			3		ET	E	1	
UE6 Optimisation						3				1	
EC1 Plans d'expériences	M. Arnold - P. Fichet	19,5				3		ET	E	2	
UE7 Applications Industrielles						3				1	
EC1 Cycle de Conférences		45				3		ET	E	1	
Professionnalisation						20	10			6	
UE8 Projet tuteuré				140		10		CC	E/O	3	
UE9 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise						10		CC	E/O	3	

Pas de Deuxième session

Heures étudiant L3 FI : 394

226 89 79

60

(1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

Total heures et projet L3 FI : 534

(2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : Règles 2 et 4

ABSENCES JUSTIFIEES AUX EXAMENS

Si la justification de l'absence est acceptable pour le responsable de la formation, un rattrapage sera organisé pour l'étudiant absent et dans ce cas il aura une note

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **7 mois**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant peut choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" : **3**

Les 10 ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :

2,5 ECTS pour l'oral + 2,5 ECTS pour le rapport écrit + 5 ECTS pour l'entreprise

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles (UEE8 +UE9) doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle : maximum 1 fois

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances							
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations		1ère session			2ème session		
						ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul
UE1 Droit de la santé, sécurité, environnement au travail						5		1					
EC1 Cadre réglementaire en SSE	V. Thiry	8	3			1,5		ET	E	1	ET	E	1
EC2 Droit de la santé et sécurité du travail	V. Thiry	7	7			2		ET	E	2	ET	E	2
EC3 Droit de l'environnement	F. Fages	10				1,5		ET	E	1	ET	E	1
UE2 Communication						5		1					
EC1 Anglais	S. Falempin	10	10	15		3		CC	E / O	3	ET	E	3
EC2 Expression écrite et orale	F. Galmier	7	6			1		ET	E	1	ET	E	1
EC3 Restitution expérience en entreprise	S. Cantin	12				1		CC	O	1	ET	O	1
UE3 Management des risques professionnels et environnementaux						13		4					
EC1 Introduction à la prévention des risques	V. Thiry	10				1		ET	E	1	ET	E	1
EC2 Analyse et prévention des risques professionnels	A. Peuch	38	21			5,5		ET	E	5.5	ET	E	5.5
EC3 Analyse et prévention des risques environnementaux	F. Fages	38	7			3,5		ET	E	3,5	ET	E	3,5
EC4 Gestion des situations d'urgence	F. Fages/F. Galmier	25				1,5		ET	E	1,5	ET	E	1,5
EC5 Management et conduite de projet	A. Peuch	13	7			1,5		ET	E	1,5	ET	E	1,5
UE4 Application à la méthodologie d'analyse et de maîtrise du risque						5		1					
EC1 Techniques physico-chimiques et biologiques d'analyse	ETSL	6		14		1,5		CCTP	E	1	report	report	1
EC2 Rayonnements et nuisances sonores	S. Cantin/ G. Remy	18		7,5		2		ET	E	1	ET	E	1
EC3 Pollution de l'air et de l'eau	P. Banet	10,5	14	14		1,5		CCTP	E	1	report	report	1
UE5 Environnement de travail						9		3					
EC1 Hygiène	ETSL	14	7			2		ET	E	2	ET	E	2
EC2 HACCP	AFORP	9	5			1,5		ET	E	1,5	ET	E	1,5
EC3 Les fondements de la qualité	A. Peuch	14	7			2,5		ET	E	2,5	ET	E	2,5
EC4 Pratique de l'audit interne	A. Peuch	7	7			1,5		ET	E	1,5	ET	E	1,5
EC5 Management de la performance énergétique	A. Peuch	14				1,5		ET	E	1,5	ET	E	1,5
L'étudiant choisi une spécialisation parmi les trois proposées (28 heures)													
UE6 Spécialisation : Risques inhérents (28 heures) (Une EC au choix)						3		1					
EC1 Risques chimiques	X. Sallenave	8	8	12		3		CC	E	1	report	report	1
EC2 Risques biologiques	ETSL	8	8	12		3		CC	E	1	report	report	1
EC3 Risques liés aux métiers de la métallurgie	AFORP	8	8	12		3		CC	E	1	report	report	1
Professionnalisation						20 10							
UE7 Projet tuteuré					150	10			E/O	3	report	report	3
UE8 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise		35 semaines				10			E/O	3	report	report	3

Heures étudiant L3 SSE : 450

278,5 109 62,5 150 60

(1) CC : contrôle continu - CCTP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

Total heures et projet L3 SSE : 600

(2) E : écrit - O : oral

Modalités de Contrôle des Connaissances Licence Professionnelle

Mention Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement

Parcours : Santé, Sécurité, Environnement

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions : 2

Pas de note seuil d'UE pour se présenter à la deuxième session

L'étudiant est libre de se présenter à la 2ème session

La meilleure des 2 notes (1ère et 2ème session) est utilisée pour le calcul de la 2e session

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en première session : Règles 2 et 4

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en deuxième session : Règles 2 et 4

En première session, une absence justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI) en TP est remplacée par une note de 0/20 en CCTP

En deuxième session, l'inscription aux examens est obligatoire

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les seuils appliqués en session 1 sont appliqués en session 2

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **35 semaines**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant **ne peut pas** choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" : **3**

Le jury décide du barème appliqué sur les notes suivantes : le mémoire, la soutenance orale, la note d'entreprise

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 30 par semestres ou 60 pour l'année : **Choix à faire dans l'UE 6**

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Description des conditions d'application

UE7 : Note de Projet Tutoré : (note écrit*1 +note oral *1 + note Maître d'apprentissage *1)/3

UE8 : Note de Période en alternance : (note écrit*1 +note oral *1 + note Maître d'apprentissage *1)/3

La somme UE7 + UE8 doit être $\geq 10/20$

Le jury **n'autorise pas** le redoublement de la Licence Professionnelle

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances					
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations		1ère session			2ème session
						ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	
UE1 Culture Générale		10									
EC1	Projet de communication		19			2		CC	E/O	Pas de deuxième session	
EC2	Conduite de projet		12			2		CC	E/O		
EC3	Anglais		20			2		CC	E/O		
EC4	Histoire de l'art		20			2		CC	E/O		
EC5	L'image et le son numériques		14			2		CC	E/O		
UE2 Spécialisation		30									
EC1	Élaboration de projets		60			6		CC	E/O	Pas de deuxième session	
EC2	Conception et réalisation en infographie et animation		50			6		CC	E/O		
EC3	Le contexte de diffusion du projet		55			6		CC	E/O		
EC4	Sites web et audiovisuel		65			6		CC	E/O		
EC5	Les supports de communication		60			6		CC	E/O		
Professionnalisation		20 10									
UE3	Projet tuteuré		150			7		CC	E/O	Pas de deuxième session	
UE4	Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise					13		CC	E/O		

Heures étudiant L3 CCCM 375
 Total heures et projet L3 CCCM 525

60 (1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal
 (2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : 1 et 4

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **34 semaines**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant **peut choisir** de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" : **3**

Les ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :

35 % pour la note de mémoire + 40 % pour la note de soutenance orale + 25 % pour la note d'entreprise

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **n'autorise pas** le redoublement de la Licence Professionnelle

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Règles particulières non citées ci-dessus

Pas de note seuil pour les EC

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances					
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations		1ère session		2ème session	
						ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	
UE1 Culture Générale		10									
EC1	Projet de communication		19			2		CC	E/O		Pas de deuxième session
EC2	Conduite de projet		12			2		CC	E/O		
EC3	Anglais		20			2		CC	E/O		
EC4	Histoire de l'art		20			2		CC	E/O		
EC5	L'image et le son numériques		14			2		CC	E/O		
UE2 Spécialisation		30									
EC1	Théorie du jeu et application pratique		50			6		CC	E/O		Pas de deuxième session
EC2	Création graphique		60			6		CC	E/O		
EC3	Ecriture et conception		50			6		CC	E/O		
EC4	Développement et multimédia		65			6		CC	E/O		
EC5	Animations et interfaces interactives		65			6		CC	E/O		
Professionnalisation		20 10									
UE3	Projet tuteuré		150			7		CC	E/O		Pas de deuxième session
UE4	Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise					13		CC	E/O		

Heures étudiant L3 IWM 375
 Total heures et projet L3 IWM 525

60 (1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal
 (2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : 1 et 4

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **34 semaines**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant peut choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" : **3**

Les ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :

35 % pour la note de mémoire + 40 % pour la note de soutenance orale + 25 % pour la note d'entreprise

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **n'autorise pas** le redoublement de la Licence Professionnelle

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Règles particulières non citées ci-dessus

Pas de note seuil pour les EC

Apprentissage et Formation Continue

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances					
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations		1ère session		2ème session	
						ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	
UE1 Culture Générale		10									
EC1 Projet de communication			19			2		CC	E/O		Pas de deuxième session
EC2 Conduite de projet			12			2		CC	E/O		
EC3 Anglais			20			2		CC	E/O		
EC4 Histoire de l'art			20			2		CC	E/O		
EC5 L'image et le son numériques			14			2		CC	E/O		
UE2 Spécialisation		30									
EC1 Infographie pour la recherche			50			6		CC	E/O		Pas de deuxième session
EC2 Art digital			60			6		CC	E/O		
EC3 Modélisation			80			6		CC	E/O		
EC4 Matériaux numériques			40			6		CC	E/O		
EC5 Rendu et post-production			60			6		CC	E/O		
Professionnalisation		20 10									
UE3 Projet tuteuré			150			7		CC	E/O		Pas de deuxième session
UE4 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise						13		CC	E/O		

Heures étudiant L3 IPVM3D 375
 Total heures et projet L3 IPVM3D 525

60 (1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal
 (2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : 1 et 4

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **34 semaines**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant peut choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" : **3**

Les ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :

35 % pour la note de mémoire + 40 % pour la note de soutenance orale + 25 % pour la note d'entreprise

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **n'autorise pas** le redoublement de la Licence Professionnelle

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Règles particulières non citées ci-dessus

Pas de note seuil pour les EC

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances						
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations		1ère session			2ème session	
						ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul		
Formation académique						42						Pas de deuxième session
UE1	Architecture des réseaux		30			3		CC	E	coeff. 3		
UE2	Commutation et routage		40			4		CC	E	coeff. 4		
UE3	Interconnexion des réseaux		35			3		CC	E	coeff. 3		
UE4	Administration des systèmes		40			4		CC	E	coeff. 4		
UE4	Bases de données											
EC1	Bases de Données - SQL		15			2		CC	E	coeff. 2		
EC2	Bases de Données - Web		15			2		CC	E	coeff. 2		
UE5	Accès et sécurité		25			3		CC	E	coeff. 3		
UE6	Virtualisation		20			2		CC	E	coeff. 2		
UE7	Chiffrement et authentification		30			3		CC	E	coeff. 3		
UE8	Sécurité matérielle et logicielle		35			4		CC	E	coeff. 4		
UE9	Audit de sécurité		15			2		CC	E	coeff. 2		
UE10	SNMP		10			1		CC	E	coeff. 1		
UE11	VOIP		12			1		CC	E	coeff. 1		
UE12	Anglais		30			3		CC	E	coeff. 3		
UE13	Communication											
EC1	Communication		15			1		CC	E	coeff. 1		
EC2	Séminaire relation client		12			1		CC	E	coeff. 1		
UE14	Droit											
EC1	Droit du travail et contrats		15			1		CC	E	coeff. 1		
EC2	Droit de l'informatique		15			1		CC	E	coeff. 1		
UE15	Gestion de projet		15			1		CC	E	coeff. 1		
Professionnalisation						18 10						
UE16	Projet tuteuré		100			5		CC	E/O	coeff. 5		
UE17	Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise					13		CC	E/O	coeff. 13		
	Certification Voltaire									Score		

Heures étudiant L3 RS 424

60

Total heures et projet L3 RS 524

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : Règles 2 et 4

En cas d'absence justifiée à l'examen, un rattrapage est organisé

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 **ne sont pas** capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation **ne sont pas** capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **selon le calendrier de l'apprentissage**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant peut choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" : **3**

Les 13 ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :

Le jury décide du barème appliqué sur les notes suivantes : le mémoire, la soutenance orale, la note d'entreprise

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20 (voir le tableau des MCC)

Le jury **n'autorise pas** le redoublement de la Licence Professionnelle

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Règles particulières non citées ci-dessus

La Certification Voltaire est proposée aux étudiants, le score obtenu sera inscrit dans le relevé d'acquis

Le score sera présenté sous forme d'un pourcentage permettant de mieux apprécier le niveau obtenu

Ce score n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne de l'étudiant

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances					
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations		1ère session		2ème session	
						ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	type de contrôle	type d'épreuve	règle de calcul	
UE1 Culture Générale		28									
EC: Culture du Web		36				5		CC	E/O		Pas de seconde session
EC: Anglais et vie professionnelle		54				5		CC	E/O		
EC: Fondamentaux et front office		54				6		CC	E/O		
EC: Fondamentaux de la programmation		66				6		CC	E/O		
EC: Langage et outils du web		54				6		CC	E/O		
UE2 Spécialisation au choix		21									
UE2 Spécialisation : Développement Mobile		12									
EC Faisabilité, contraintes et limites du mobile		30				3		CC	E/O		Pas de seconde session
EC: Iphone / iOS / Xcode		30				3		CC	E/O		
EC: Android		30				3		CC	E/O		
EC: HTML5, Cross plateforme (Phone Gap / Cordova)		30				3		CC	E/O		
UE2 Spécialisation : Objets connectés		12									
EC: Introduction à l'embarqué		30				3		CC	E/O		Pas de seconde session
EC: Capteurs et traitement du signal		30				3		CC	E/O		
EC: Arduino en pratique		30				3		CC	E/O		
EC: Développer un web service, une API, ...		30				3		CC	E/O		
Professionalisation		20 10									
UE3 Accompagnement du handicap, ateliers, tutorats		50						Non évaluée			Pas de seconde session
UE4 Projet tuteuré et projet de synthèse		150				7		CC	E/O		
UE5 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise						13		E/O			

Heures étudiant L3 WAM

584

264 320

60

CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

Dont heures projet tuteuré

150

E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : Règles 2 et 4

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage des règles du contrôle continu est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **32 semaines en alternance**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant **ne peut pas** choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" : **3**

Les 13 ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :

30% pour le mémoire + 30% pour la soutenance orale + 40% pour la note d'entreprise

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 60

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury autorise le redoublement de la Licence Professionnelle

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Intitulé des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances					
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations		1ère session		2ème session	
						ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	
UE1 Culture Générale		264				28					
EC1 Culture du Web			36			5		CC	E/O		Pas de deuxième session
EC2 Anglais et vie professionnelle			54			5		CC	E/O		
EC3 Fondamentaux et front office			54			6		CC	E/O		
EC4 Fondamentaux de la programmation			66			6		CC	E/O		
EC5 Langage et outils du web			54			6		CC	E/O		
UE2 Spécialisation : Développement Mobile		120				12					
EC1 Faisabilité, contraintes et limites du mobile			30			3		CC	E/O		Pas de deuxième session
EC2 Iphone / iOS / Xcode			30			3		CC	E/O		
EC3 Android			30			3		CC	E/O		
EC4 HTML5, Cross plateforme (Phone Gap / Cordova)			30			3		CC	E/O		
Professionalisation						20 10					
UE3 Projet tuteuré et projet de synthèse			240			7		CC	E/O		Pas de deuxième session
UE4 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise						13			E/O		

Heures étudiant L3 DWM

384

60

(1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen termin

Total heures et projet L3 CCCM

624

(2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : 2 et 4

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **32 semaines en alternance**

Un mémoire écrit est exigé

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant peut choisir de présenter un mémoire et/ou la soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" : **2**

Les 20 ECTS des UE professionnalisation sont réparties par le Jury

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **n'autorise pas** le redoublement de la Licence Professionnelle

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Intitules des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances					
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations		1ère session			2ème session
						ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	
UE1 Culture Générale						28					
EC1 Culture du Web			36			5		CC	E/O		Pas de deuxième session
EC2 Anglais et vie professionnelle			54			5		CC	E/O		
EC3 Fondamentaux et front office			54			6		CC	E/O		
EC4 Fondamentaux de la programmation			66			6		CC	E/O		
EC5 Langages et outils du web			54			6		CC	E/O		
UE2 Spécialisation : Objets connectés						12					
EC1 Introduction à l'embarqué			30			3		CC	E/O		Pas de deuxième session
EC2 Capteurs et traitement du signal			30			3		CC	E/O		
EC3 Arduino en pratique			30			3		CC	E/O		
EC4 Développer un web service, une API, ...			30			3		CC	E/O		
Professionalisation						20		10			
UE3 Projet tuteuré et projet de synthèse			240			7		CC	E/O		Pas de deuxième session
UE4 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise						13			E/O		

Heures étudiant L3 DWM 384
 Total heures et projet L3 DWM 624

(1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen termin
 (2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : 2 et 4

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisées

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **32 semaines en alternance**

Un mémoire écrit est exigé

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant peut choisir de présenter un mémoire et/ou la soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" : **2**

Les 20 ECTS des UE professionnalisation sont réparties par le Jury

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **n'autorise pas** le redoublement de la Licence Professionnelle

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Formation initiale et Formation continue

La moyenne pondérée par les ECTS est calculée pour chaque semestre, toutes les UEs se compensent dans chaque semestre, le stage doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20

Les semestres se compensent

L'étudiant qui souhaite se présenter à une ou plusieurs épreuves de seconde session à l'obligation de s'inscrire auprès de son secrétariat pédagogique

La meilleure des 2 notes (1ère et 2ème session) est utilisée pour le calcul de la 2e session

Un affichage des règles et modalités des CC est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants au premier et au second semestre

Le jury se réserve la possibilité d'appliquer la règle de calcul qui convient pour obtenir la note finale du stage

Le redoublement est une décision de jury

Niveau : L1	Langue d'enseignement	répartition horaire par étudiant				ECTS UE/EC		1ère session			2ème session		
		CM	TD	TP	Autre	Seuil	Type de contrôle	Type d'épreuve	Règle de calcul	Type de contrôle	Type d'épreuve	Règle de calcul (Meilleure des notes des deux sessions)	
Intitulé des cours Semestre 1													
UE1	Fondamentaux Scientifiques	48	69	18		15							
EC1	Mathématiques 1	18	36			6			Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI	
EC2	Panorama sur la physique	18	27	9		6			Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI	
EC3	Du minéral à la roche	12	6	9		3	CC	E	100%	ET	E	100%	
UE3	Fondamentaux Connaissances du Patrimoine	45	20	0		10							
EC1	Maçonnerie		20			3	CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%	
EC2	Histoire	12				2	CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%	
EC3	Patrimoine Architectural et artistique	21				3	CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%	
EC4	Les métiers du Patrimoine Bâti	12				2	CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%	
UE4	Disciplines transverses	0	33	0		5							
EC1	Anglais		18			3			Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI	
EC2	Expression écrite		15			2	CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%	
TOTAL S1 PMVPB		233	93	122	18	30							
Intitulé des cours Semestre 2													
UE1	Fondamentaux Scientifiques	39	78	27		15							
EC1	Mathématiques 2	18	36			6			Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI	
EC2	Physique 2	18	27	9		6			Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI	
EC3	Initiation au Génie Civil	3	15			2			Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI	
EC4	Architecture Génie Civil			18		1			Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI	
UE3	Fondamentaux Connaissances du Patrimoine	42	38	0		8							
EC1	Histoire	12				2	CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%	
EC2	Couverture		20			2	CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%	
EC3	doctrine et théorie de restauration	15				2	CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%	
EC4	Pathologies	15	18			2	CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%	
UE4	Disciplines transverses	0	33	9		5							
EC1	Anglais		18			3			Règles de calcul de L1 PCSTI			Règles de calcul de L1 PCSTI	
EC2	Préparation recherche alternance			9		0			Validation par l'assiduité			Pas de seconde session	
EC	Communication		15			2	CC	E et/ou O	100%	ET	E et/ou O	100%	
UE5	Professionnalisation					2	10						
EC1	Stage		1 moins minimum			2	CT	E et O	100			Report	
TOTAL S2 PMVPB		266	81	149	36	30	10						
TOTAL ANNEE		499	174	271	54	60	10						

MCCs - 2024-2025 - Définitives

Répartition horaire par étudiant	Modalités de Contrôle des Connaissances					
	Pondérations		1ère session		2ème session	
	ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	CM	TD	TP	Autre	ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	
UE1 Connaissances et Compétences générales		5									
Mathématiques	S. Suchard	30				1		CC	E et/ou O		
Physique /Chimie	M.V. Legrand	30				1		CC	E et/ou O		
Anglais	J. Cox	30				1		CC	E et/ou O		
Informatique/Bureautique	F. Charin	15				1		CC	E et/ou O		
Communication	E. Lenoir	15				1		CC	E et/ou O		
UE2 Techniques de construction du Patrimoine		15									
Conception assistée par ordinateur (CAO)	Y. Fritih	30				2		CC	E et/ou O		
Technologie de la construction	J. Hauteceur	25				3		CC	E et/ou O		
Conduite travaux	Y. Michel	30				3		CC	E et/ou O		
Métiers du patrimoine bâti	GMH	70				5		CC	E et/ou O		
Structures/résistance matériaux	Y. Fritih	20				2		CC	E et/ou O		
UE3 L'étude du Patrimoine		5									
Histoire de l'Art de de l'Architecture	A-S- Godot	15				1,5		CC	E et/ou O		
Patrimoine historique	K. Escher	15				1,5		CC	E et/ou O		
Acteurs du patrimoine/doctrine et théorie de restauration	C. Jammot-Pimpard	20				2		CC	E et/ou O		
UE4 Restauration et conservation du patrimoine		15									
Pathologies	C. Cauvin-Hardy	25				3		CC	E et/ou O		
Métiers et techniques de la restauration	GMH	60				9		CC	E et/ou O		
Matériaux de construction	B. Menéndez	20				3		CC	E et/ou O		
Professionnalisation		20 10									
UE5 Projet Tuteuré											
Projet tuteuré	C. Cauvin-Hardy	50				5		CC	E et/ou O		
UE6 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise											
	B. Menéndez	0				15		CC	E et O		

Pas de deuxième session

Heures étudiant L2 PMVB : 500

500

60

(1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

Projet L3 PMVPB : 50

(2) E : écrit - O : oral

Total L2 PMVPB 550

Modalités de Contrôle des Connaissances Licence Professionnelle
Mention Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel
Parcours L2 : Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique (pas de session 2)

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : Règles 2 et 4

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle L2 est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note égale ou supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Certaines UE font l'objet d'une note seuil : **Voir les MCC**

Règles concernant la validation des UE Professionnalisation de l'année 2 de la Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **33 semaines**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE période en entreprise : **3**

Les ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle" sont répartis de la manière suivante :

Moyenne arithmétique des trois notes : mémoire, soutenance orale, entreprise

Mode de validation de l'année de L2 professionnelle

L'année 2 de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **n'autorise pas** le redoublement de l'année 2 de la Licence Professionnelle (à l'appréciation du jury)

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de l'année 2 de Licence professionnelle

Mention à l'année : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention repose sur la moyenne de l'année 2 de LP

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances					
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations		1ère session		2ème session	
						ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	(1) type de contrôle	(2) type d'épreuve	règle de calcul	
UE1 Harmonisation						5					
Structures	E-H. Kadri		20			1,25		CC	E et/ou O		Pas de deuxième session
Acteurs de la construction - Contraintes législatives - Chantier de travaux	A-H. Kadri		20			1,25		CC	E et/ou O		
Matériaux de construction	A-S. Godot		20			1,25		CC	E et/ou O		
Histoire, Architecture, Archéologie	A-S. Godot		20			1,25		CC	E et/ou O		
UE2 Disciplines transverses						10					
Techniques d'expression	B. Menéndez		15			2		CC	E et/ou O		Pas de deuxième session
Communication et management	B. Menéndez		30			2		CC	E et/ou O		
Outils informatiques	M. Charrin		30			2		CC	E et/ou O		
Certification et qualité	M. Chebli	10				1		CC	E et/ou O		
Langues appliqués	J. Cox		30			2		CC	E et/ou O		
Recherche documentaire	B. Menéndez		10			1		CC	E et/ou O		
UE3 L'étude du Patrimoine						10					
Patrimoine historique, architectural et archéologique	A-S. Godot	30				3		CC	E et/ouO		Pas de deuxième session
Les acteurs du patrimoine – La législation et la réglementation	K. Escher	30				3		CC	E et/ouO		
Aspects techniques et économiques d'une opération	K. Escher	25				2		CC	E et/ouO		
Conception de projet de mise en valeur du patrimoine	K. Escher	20				2		CC	E et/ouO		
UE4 UE4 Les techniques de restauration						12					
Les Matériaux et la typologie du patrimoine bâti	B. Menéndez	30				2,5		CC	E et/ouO		Pas de deuxième session
Etude diagnostique préalable du patrimoine bâti	B. Menéndez	50	15			5		CC	E et/ouO		
Techniques de restauration	B. Menéndez	30				2,5		CC	E et/ouO		
Techniques du métré et du relevé	J. Hautecoeur		25			2		CC	E et/ouO		
Professionnalisation						23	10	Note seuil 10/20			
UE5 Projet tuteuré	B. Menéndez		100			8		CC	E et O		Pas de deuxième session
UE6 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise	B. Menéndez					15		CC	E et O		session

Heures étudiant L3 PMVB : 460

225 235 0

60

(1) CC : contrôle continu - CC TP : contrôle continu TP - P : partiel - ET : examen terminal

Total heures et projet L3 PMVPB : 560

(2) E : écrit - O : oral

Modalités de Contrôle des Connaissances Licence Professionnelle
Mention Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel
Parcours L3 : Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti

Utilisation des notes de première et deuxième session

Session Unique

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relève des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en session unique : Règles 1 et 4

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **33 semaines**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant peut choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de l'UE période en entreprise : **3**

Les ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :
25 % pour la note de mémoire + 25 % pour la note de soutenance orale + 50 % pour la note d'entreprise

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 30 par semestres ou 60 pour l'année

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **autorise** le redoublement de la Licence Professionnelle **au maximum une fois**

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Apprentissage et Formation Continue

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant			Modalités de Contrôle des Connaissances							
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations		1ère session			2ème session	
						ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	type de contrôle	type d'épreuve	règle de calcul	type de contrôle	type d'épreuve
UE1 Matériaux et technologie du bâtiment				4								
EC1 Comportement des matériaux		10				2		CC ⁽¹⁾	E et/ou O ⁽²⁾		ET ⁽¹⁾	E et/ou O
EC2 Technologie du bâtiment		15	5			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
UE2 Méthodes physiques et mathématiques pour le Génie Civil				6								
EC1 Mathématiques		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
EC2 Thermique des enveloppes et confort thermique		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
ZC3 Acoustique et protection acoustique		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
UE3 Conception et calcul de structure appliqués au bâtiment				12								
EC1 RDM		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
EC2 Action sur les structures		5	5			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
EC3 Béton armé		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
EC4 Béton pré contraint		10	5			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
EC5 Structures métalliques		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
EC6 Mécanique des sols		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
UE4 Maquette numérique et bureau d'études pour le bâtiment				12								
EC1 Dessin technique et lecture de plans			20			2		CC	E et/ou O		Report	Report
EC2 Informatique & programmation			10			2		CC	E et/ou O		Report	Report
EC3 DAO			50			3		CC	E et/ou O		Report	Report
EC4 CAO			20			3		CC	E et/ou O		Report	Report
EC5 Projets techniques dans le Bâtiment						2						
Béton armé				15				CC	E et/ou O		Report	Report
Béton pré-contraint				10				CC	E et/ou O		Report	Report
Structures métalliques				15				CC	E et/ou O		Report	Report
Thermique / Acoustique				10				CC	E et/ou O		Report	Report
UE5 Formation à l'environnement professionnel				6								
EC1 Organisation de chantier - Etudes de prix		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
EC2 Anglais				30		2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
EC3 Expression et communication				20		2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O
Professionnalisation				10								
UE6 Projet tuteuré				145		10		CC	E et/ou O		Report	Report
UE7 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise						10		CC	E et/ou O		Report	Report

Heures étudiant L3 BECMN-Bât 415

120 95 200 145 60

(1) CC : contrôle continu, ET : examen terminal

Total heures et projet L3 BECMN-Bât 560

(2) E : écrit - O : oral

Modalités de Contrôle des Connaissances Licence Professionnelle
Mention : Métiers du BTP : Bâtiments et Construction
Parcours Bureau d'Etudes et Conception de Maquettes Numériques pour le Bâtiment

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions : **2**

Note seuil d'UE pour se présenter à la deuxième session : valeur du seuil <10

L'étudiant est libre de se présenter à la 2ème session

La meilleure des 2 notes (1ère et 2ème session) est utilisée pour le calcul de la 2e session

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note , la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en première session : Règles 1 et 3

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en deuxième session : Règles 2 et 4

Une absence justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI) en TP est remplacée par une note de 0/20 en CCTP

En deuxième session, l'inscription aux examens est obligatoire

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les seuils appliqués en session 1 sont appliqués en session 2

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **32 semaines en alternance**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant **ne peut pas** choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de la période en entreprise : **2**

Les 10 ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :

Les 20 ECTS des UE professionnalisation sont répartites par le Jury

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 30 par semestres ou 60 pour l'année

Les semestres 1, 2 sont validés

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **autorise** le redoublement de la Licence Professionnelle **au maximum une fois**

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Apprentissage et Formation Continue

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances							
		CM	TD	TP	Autre	Pondérations		1ère session			2ème session		
						ECTS UE/EC	Seuil UE/EC	type de contrôle	type d'épreuve	règle de calcul	type de contrôle	type d'épreuve	règle de calcul
UE1 Matériaux et technologies des routes et ouvrages d'art						4							
EC1 Comportement des matériaux		10				2		CC, ET	E et/ou O ⁽²⁾		ET ⁽¹⁾	E et/ou O	
EC2 Technologie des routes et ouvrages d'art		15	5			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
UE2 Méthodes physiques et mathématiques pour le Génie Civil						6							
EC1 Mathématiques		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC2 Topographie - Relevé de points		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC3 Réseaux & Assainissements		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
UE3 Conception et calcul de structure appliqués aux ouvrages d'art						12							
EC1 RDM		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC2 Action sur les structures		5	5			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC3 Béton armé		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC4 Béton pré contraint		10	5			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC5 Structure métallique		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC6 Mécanique des sols		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
UE4 Maquette numérique et bureau d'études pour les travaux publics						12							
EC1 Dessin technique et lecture de plans				20		2		CC	E et/ou O		Report	Report	
EC2 Informatique & programmation				10		2		CC	E et/ou O		Report	Report	
EC3 DAO				50		3		CC	E et/ou O		Report	Report	
EC4 CAO				20		3		CC	E et/ou O		Report	Report	
EC5 Projets techniques dans les Travaux Publics						2							
Béton armé				15				CC	E et/ou O		Report	Report	
Béton pré-contraint				10				CC	E et/ou O		Report	Report	
Structures métalliques				15				CC	E et/ou O		Report	Report	
VRD & Assainissement				10				CC	E et/ou O		Report	Report	
UE5 Formation à l'environnement professionnel						6							
EC1 Organisation de chantier - Etudes de prix		10	10			2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC2 Anglais				30		2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
EC3 Expression et communication				20		2		CC	E et/ou O		ET	E et/ou O	
Professionnalisation						10							
UE6 Projet tuteuré					145	10		CC	E et/ou O		Report	Report	
UE7 Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise						10		CC	E et/ou O		Report	Report	

Heures étudiant L3 BECMN-TP 415

120 95 200 145 60

(1) CC : contrôle continu - ET : examen terminal

Total heures et projet L3 BECMN-TPt 560

(2) E : écrit - O : oral

Utilisation des notes de première et deuxième session

Nombre de sessions : 2

Note seuil d'UE pour se présenter à la deuxième session : **valeur du seuil <10**

L'étudiant est libre de se présenter à la 2ème session

La meilleure des 2 notes (1ère et 2ème session) est utilisée pour le calcul de la 2e session

Absence des étudiants aux examens

Règle numéro 1 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 2 : si une Absence Injustifiée (ABI) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Injustifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC, à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Règle numéro 3 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note et l'étudiant sera défaillant (DEF) à l'EC, à l'UE, au semestre, et à l'année

Règle numéro 4 : si une Absence Justifiée (ABJ) est saisie au niveau de l'épreuve, le Relévé des Acquis indiquera "Absence Justifiée" à la place de la note, la moyenne de l'étudiant à l'EC à l'UE, au semestre, à l'année est calculée avec un 0/20

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en première session : Règles 1 et 3

Indiquez quelles règles seront appliquées à la formation en deuxième session : Règles 2 et 4

Une absence justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI) en TP est remplacée par une note de 0/20 en CCTP

En deuxième session, l'inscription aux examens est obligatoire

Compensations Capitalisation

La formation de Licence professionnelle est annualisée

Les seuils appliqués en session 1 sont appliqués en session 2

Les UE ou semestres obtenus avec une note supérieure à 10/20 sont capitalisés

Toutes les UE obtenues par compensation sont capitalisées

La note finale de l'UE est la moyenne pondérée des EC constitutifs affectés de leurs ECTS

Un affichage ou une communication des règles du contrôle continu, sous la responsabilité de l'enseignant, est obligatoire un mois au plus tard après la rentrée des étudiants

Règles concernant la validation de l'UE Professionnalisation de Licence Professionnelle

Durée de la période en alternance Professionnelle : **32 semaines en alternance**

La période en alternance fait l'objet d'un rapport écrit

La période en alternance fait l'objet d'une soutenance orale

L'étudiant peut choisir de présenter un rapport écrit et une soutenance orale en anglais

Nombre de notes entrant dans la règle de calcul de la note finale de la période en entreprise : **2**

Les 10 ECTS de l'UE "Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise" est la moyenne pondérée des notes suivantes :

Les 20 ECTS des UE professionnalisation sont répartites par le Jury

Mode de validation de la Licence Professionnelle

Les choix d'UE sont validés par l'équipe pédagogique, le Nb d'ECTS est égal à 30 par semestres ou 60 pour l'année

Les semestres 1, 2 sont validés

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

La moyenne aux UE professionnelles doit être supérieure ou égale à 10/20

Le jury **autorise** le redoublement de la Licence Professionnelle **au maximum une fois**

Mode de calcul de la mention P, AB, B, TB de Licence professionnelle

Mention du diplôme : mention Passable : $10 \leq m < 12$; Assez-Bien : $12 \leq m < 14$; Bien : $14 \leq m < 16$; Très Bien : $m \geq 16$

La mention au diplôme de Licence Professionnelle repose sur la moyenne de l'année de LP

Intitulés des cours	Responsable de l'enseignement	Répartition horaire par étudiant				Modalités de Contrôle des Connaissances					
		CM	TD	TP	TPE	Pondérations		Session unique			2ème session
						ECTS UE/EC	Coeff	type de contrôle	type d'épreuve	règle de calcul	
UE Physique du bâtiment (Phys3100)		7									
EC Thermique du bâtiment	CYU	15	15	15	15	3	2	CC et ET	E et/ou O	Validé sans note	Pas de seconde session
EC Acoustique	UAM	15	15		10	2	2	CC et ET	E et/ou O		
EC Electricité - Eclairage	UAM	15	15		10	2	2	CC et ET	E et/ou O		
UE Matériaux de construction (MAT3101)		7									
EC Matériaux classiques de construction	CYU	10	10	10	10	2	2	CC et ET	E et/ou O	Validé sans note	Pas de seconde session
EC Matériaux en terre	UAM	15	15	15	15	3	2	CC et ET	E et/ou O		
EC Enveloppes et Ouvrants	UAM	10	10	10	10	2	2	CC et ET	E et/ou O		
UE Construction (CONS3102)		8									
EC Technologie de construction	CYU	20	20	10	10	3	3	CC et ET	E et/ou O	Validé sans note	Pas de seconde session
EC Management et conduite des travaux	UAM	10	10			1	1	CC et ET	E et/ou O		
EC Etude de prix	UAM	15	15		10	2	2	CC et ET	E et/ou O		
EC Initiation au BIM	UAM	10		15	15	2	2	CC et ET	E et/ou O		
UE Environnement et Analyse du cycle de vie (EACV3103)		3									
EC Ingénierie environnementale et démarche QHSE	UAM	10	10	0		1	1	CC et ET	E et/ou O	Validé sans note	Pas de seconde session
EC Analyse de cycle de vie	UAM	10	10			1	1	CC et ET	E et/ou O		
EC Gestion des déchets	CYU	10			10	1	1	CC et ET	E et/ou O		
UE Énergies (ENE3104)		5									
EC Énergies Fossiles et Biomasse	CYU	10	10		20	2	2	CC et ET	E et/ou O	Validé sans note	Pas de seconde session
EC Énergies Solaire et Eolienne	UAM	10	20	10	20	3	3	CC et ET	E et/ou O		
Enseignement heures étudiant S1 LP EEB 445		185		155		105		30			
UE Efficacité énergétique (EFE3200)		9									
EC Audit énergétique	UAM	10		10	20	2	2	CC et ET	E et/ou O	Validé sans note	Pas de seconde session
EC Domotique - Immotique	CYU	15	15		30	3	2	CC et ET	E et/ou O		
EC Bilan énergétique	UAM	15	20	10	35	4	4	CC et ET	E et/ou O		
UE Enseignement général (ANGE3201)		6									
EC Code de l'urbanisme	UAM	10	10		20	2	2	CC et ET	E et/ou O	Validé sans note	Pas de seconde session
EC Gestion financière et comptable	UAM	10	10		20	2	2	CC et ET	E et/ou O		
EC Création d'entreprise	UAM	10	10		20	2	2	CC et ET	E et/ou O		
UE Outils de communication (EFE3202)		5									
EC Anglais	UAM	15	15		30	3	2	CC et ET	E et/ou O	Validé sans note	Pas de seconde session
EC Technique de communication	UAM	15	15		10	2	4	CC et ET	E et/ou O		

Professionnalisation				10				
UE	Projet tuteuré (PROJET3204)	UAM	60	4	CC et ET	E et/ou O	Validé sans note	Pas de seconde session
UE	Période en alternance professionnelle : Mission en Entreprise (STAGE3203)	UAM	3 mois 140	6	CC et ET	E et/ou O		
Enseignement heures étudiant S2 LP EEB 275			100 95 80	30	(1) CC : contrôle continu - ET : examen terminal			
Heures Travail personnel étudiant (TPE) LP EEB 480				480	(2) E : écrit - O : oral			
Total enseignement L3 EEB 720					TPE : travail personnel de l'étudiant			
L3 EEB 1200				60				

Modalités de Contrôle des Connaissances Licence Professionnelle

Mention : Métiers du BTP : Bâtiments et Construction

Parcours Efficacité énergétique du bâtiment

Conditions de validation du diplôme de licence professionnelle

Conditions pour valider le Diplôme national de LP Métiers du BTP parcours EEB à UAM

La formation est enseignée à l'UAM pour la totalité des cours et de la formation professionnelle

Le diplôme de Licence professionnelle repose sur la validation de 48/60 crédits ECTS (UAM)

Les UE ne sont compensent pas (UAM)

Les EC se compensent dans une UE (UAM)

Les EC se compensent dans une UE (UAM)

Conditions pour valider le Diplôme national de LP Métiers du BTP : Bâtiments et Constructions à CYU

Le DN de Licence professionnelle de CYU est validé par équivalence à l'étudiant qui a validé les conditions des MCCs de l'UAM